



**CLEON
MARTIN
BROICHOT**

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAS ENVLIM GROUP

Route de Lyon
ZI Bas de Bouchot
89460 CRAVANT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

Décision collective des associés

Pierre CLEON
Louis MARTIN
Thomas PAULIN
Nicolas SAILLARD

SARL au capital de 450 000 euros inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes, rattachée à la Compagnie Régionale de Besançon - Dijon - R.C.S. Dijon B 343 723 342

Tél : 03 80 53 18 53 / cmb@eccmb.com / cleon-martin-broichot.com
7 rue Marguerite Yourcenar - CS 67916 - 21079 Dijon Cedex

AUDECIA
EXPERTS EN CROISSANCE
CABINET
ADHÉRENT

ENVLIM GROUP

S.A.S. au capital de 243 900 euros

Route de Lyon
ZI Bas de Bouchot
89460 CRAVANT

R.C.S. : AUXERRE 518 696 570

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

Décision collective des associés

Aux Associés,

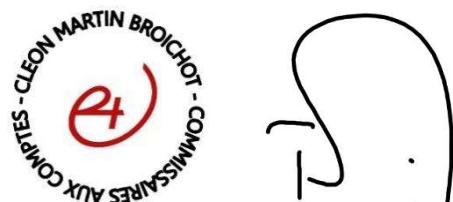
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de Commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette réduction du capital résultera de l'annulation d'un nombre déterminé d'actions, achetées par votre société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-207 du Code de Commerce.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des associés.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 243 900 euros à 180 000 euros.

Fait à DIJON, le 26 décembre 2024



Le commissaire aux comptes
CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
T. PAULIN